

## **Règlement du prix de l'« Orient-Express »**

1. Le prix récompense un excellent travail de maturité rédigé en langue française, accepté et soutenu dans un Lycée, Collège, Gymnase ou une Ecole privée suisse préparant à la maturité, soutenu au maximum 1 an avant la date limite de participation.
2. Le travail doit porter sur une thématique en lien avec l'Inde ou la Russie.
3. Le travail est soumis par l'élève qui l'a écrit, par son mentor (enseignant-e chargé-e du suivi de l'élève durant la rédaction du travail) ou par l'organe compétent du Lycée, Collège, Gymnase ou de l'Ecole privée concerné(e).
4. Le travail doit être soumis en version électronique (pdf, document MS Word ou Open Office) au secrétariat de l'Association « La route du Tchaï », à l'adresse indiquée sur le formulaire.
5. Le travail et le formulaire d'inscription signé doivent être soumis jusqu'à la date indiquée sur le formulaire.
6. Le prix est attribué par un comité de lecture indépendant, désigné par la commission *ad hoc* de l'association « La route du Tchaï ». Le comité de lecture comprend deux expert-e-s par domaine (Inde et Russie) et peut faire intervenir des expert-e-s externes.
7. Le comité de lecture tient compte de l'originalité du travail (choix du sujet, manière de le traiter et d'amener une conclusion personnelle), de l'effort de recherche et de la qualité rédactionnelle.
8. Le prix est une somme de 501.- francs suisses.
9. Deux prix sont attribués chaque année : l'un pour un travail en lien avec l'Inde et l'autre pour un travail en lien avec la Russie.
10. L'attribution du prix fait l'objet d'une information publique spécifique.

**(version du 21 octobre 2015)**